



Conseil Départemental de l'UNSS 36 du 12 juin 2026

Monsieur le Directeur Académique, Monsieur le Directeur Départemental de l'UNSS, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Départemental de l'UNSS,

Le SNEP-FSU souhaite, à l'ouverture de ce Conseil Départemental de l'UNSS, réaffirmer son attachement profond au sport scolaire public et à l'action éducative de l'UNSS dans notre département.

1) Subvention du Ministère de l'Éducation Nationale :

Le SNEP-FSU est scandalisé de l'annonce d'une diminution de 8% de la subvention du ministère de l'Éducation Nationale à l'UNSS, pourtant 1^{ère} fédération sportive chez les jeunes de moins de 18 ans et 2^{nde} fédération féminine. Alors que de nombreux rapports ont fait état de la baisse de la condition physique chez les jeunes du fait d'un manque de pratiques sportives et artistiques, le ministère fait le choix de baisser la subvention de l'UNSS de 300 000 euros.

De fait, ce « coup de rabot » imposé par Bercy (touchant par ailleurs l'ensemble des ministères, excepté celui de la défense), conjugué à la forte augmentation des coûts (notamment de transport), va inévitablement pénaliser le sport scolaire.

Le SNEP-FSU alerte depuis plusieurs années sur le décalage grandissant entre les ambitions affichées pour le sport scolaire et les moyens réellement alloués à son développement. Il ne peut y avoir d'ambition éducative crédible sans investissements à la hauteur des besoins.

Cela suppose notamment de garantir des financements pérennes pour les services UNSS et les associations sportives, ainsi que de soutenir davantage les

déplacements afin de limiter les inégalités territoriales. Cela est d'autant plus vrai dans notre département très rural avec de petits établissements, donc de petites AS.

C'est pourquoi le SNEP-FSU demande depuis des années le doublement de cette subvention !

Mais malheureusement, elle n'a pas bougé depuis 2018 (3,8 millions d'euros) alors même que l'inflation et les coûts des transports pour se rendre sur les compétitions ont explosé. Malgré ces difficultés, tous les acteurs et actrices ont œuvré et ont réussi à préserver l'attractivité du sport scolaire. En 2024-2025, au niveau national, l'UNSS a battu son record avec 1 194 124 licenciés soit près de 24 % des élèves scolarisés dans le 2nd degré. Elle a organisé 38 159 rencontres du niveau district aux championnats de France. Elle a formé et certifié 192 196 élèves comme jeunes officiels : arbitres, juges, coaches, secouristes, reporters, organisateurs, dirigeants. Elle a participé activement à la politique d'inclusion des élèves en situation de handicap avec son programme « sport partagé » en proposant 1 473 rencontres où les équipes sont composées d'élèves valides et d'élèves porteurs de handicap. L'UNSS est un exemple de réussite concernant la pratique sportive des jeunes, et le ministère devrait plutôt choisir d'y investir.

2) Difficultés financières des AS :

Les AS mettent tout en œuvre pour maintenir à flot leur trésorerie et tous les élèves devraient pouvoir participer aux rencontres lorsqu'ils ont gagné leur qualification à l'étape suivante. Malheureusement ce n'est pas toujours le cas avec des AS financièrement empêchées de participer à certaines compétitions.

Les budgets des établissements ne permettent pas toujours d'aider les AS. Les dépenses de transports occupent déjà la plus grande part dans les budgets des AS, des districts et des services UNSS à tous les niveaux. Les crises internationales qui ont provoqué des hausses importantes des prix des carburants vont malheureusement continuer d'impacter notre fonctionnement.

Derrière les discours valorisant l'héritage sportif et l'importance de l'activité physique pour la jeunesse, les réalités de terrain demeurent préoccupantes. En effet, dans de nombreux établissements, les difficultés budgétaires, la hausse des coûts de transport ou encore l'alourdissement des charges de travail fragilisent concrètement le fonctionnement des associations sportives.

Mais malgré ce difficile constat, la Direction Nationale continue de vouloir mettre à contribution les AS :

- Ainsi, en réponse à une question du SNEP-FSU, lors du Conseil d'Administration de l'UNSS du 26 mai dernier concernant le budget de

l'UNSS, la DN a répondu que « l'UNSS vit massivement avec des subventions d'État. Le pays traverse actuellement une crise mais nous sommes les moins impactés. Les associations doivent prendre leur part car il y a une réalité fonctionnelle. Le prix de l'adhésion dans les AS n'est pas raisonnable ». Nous comprenons donc qu'il n'est pas assez élevé et qu'il faudrait donc l'augmenter ! En un mot faire payer plus aux familles pour moins d'activités proposées !

- Si, au niveau du budget national, les charges relatives aux transports sont en augmentation de 192 000 € (pour un total de 11,4 M€), on constate parallèlement une augmentation importante de l'apport des mutualisations (+ 776 000 €). Ce sont donc bien les AS et les districts qui déjà, ont mis la main à la poche !
- La DN envisage d'indexer les produits des affiliations et contrat-licences au taux de l'inflation sous-jacente. En réalité, augmenter le prix du contrat pour chaque AS ! Juste pour rebondir ironiquement sur cette proposition, nous tenons à faire remarquer que le prix de la licence a augmenté deux fois depuis 2020, celui de l'affiliation une fois et que la subvention du MEN est la même depuis 2018. Si cette subvention était elle aussi indexée, nous arriverions à 4,5 millions d'euros aujourd'hui (l'inflation étant d'environ de 20% depuis 2018).
- Dans le futur budget, la participation des AS va augmenter de 650 000 €, dont 430 000 € liés au passage de 52 € à 58 € du forfait journalier pour les championnats de France.
- L'accord cadre actuel sur les transports arrive à échéance en décembre et le recours à l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP) a été définitivement rejeté par tous les cadres. De nouveaux accords devraient être opérationnels à compter de janvier 2027 pour 76 départements. Le SNEP-FSU, comme les élus des AS, plaident pour des accords au niveau des districts mais le processus s'avère complexe et surtout très long, d'où la décision de nouveaux accords à l'échelle du département. Nous le déplorons, notamment pour l'Indre où les compagnies de transport sont en situation de quasi-monopole.

3) Forfait d'AS des stagiaires :

Concernant les forfaits AS pour les lauréats du concours L3, il apparaît que les M1 n'étant pas en responsabilité, ils n'auraient donc pas de forfait AS. Pour les M2, le SNEP-FSU n'a pas eu de réponse pour le moment.... Le sport scolaire faisant partie intégrante du métier de professeur d'EPS, nous revendiquons un forfait annuel de 3h pour ces personnels en responsabilité à temps partiel pour la rentrée 2026.

4) IMP coordos de district :

La fonction de coordonnateurs de district UNSS est un rouage essentiel au bon fonctionnement du sport scolaire. Dans notre département, c'est une aide précieuse pour le directeur départemental qui ne bénéficie plus d'aide supplémentaire comme c'était le cas l'année dernière. A ce jour, le Directeur National de l'UNSS, Monsieur Jean-Marc Serfaty, a déclaré avoir rédigé une note aux Recteurs, DASEN et aux cadres en territoires pour aider à la priorisation de l'attribution des IMP. Le risque est de voir des moyens disparaître si on suit cette note et non pas de garantir le volume d'IMP que le SNEP-FSU réclame. Nous espérons ne pas être impacté dans l'académie et plus particulièrement dans l'Indre.

5) Conclusion :

Pour conclure, nous estimons que l'UNSS doit demeurer un espace d'égalité réelle, permettant à chaque élève, quel que soit son milieu social, son lieu de scolarisation, son genre ou ses capacités, de trouver sa place dans une pratique physique et associative émancipatrice.

Dans ce cadre, nous considérons indispensable de maintenir une offre diversifiée d'activités afin de poursuivre une politique volontariste en matière de mixité, d'inclusion et d'accès des jeunes filles à la pratique sportive.

L'UNSS doit être soutenue, renforcée et repensée comme un levier de démocratisation de la pratique sportive. Le SNEP-FSU (et les élus des AS) resteront mobilisés pour défendre ce service public de l'éducation par le sport, dans l'intérêt des élèves, des personnels et de l'école publique.

Pour finir, le SNEP-FSU tient à remercier toute l'équipe départementale qui fait face et qui parvient à maintenir une dynamique très positive de l'UNSS dans l'Indre comme en témoigne l'organisation une nouvelle fois très réussie de championnats de France UNSS dans le département.

Merci pour votre attention.